

13.03.2026

architectes
maîtres d'œuvre
experts

ame

CCFT

DCE ind A

**Lot 02 - CCFT - Menuiserie intérieure, cloison
modulaire**



AMENAGEMENTS DRD LIMOGES FRANCE TRAVAIL

82 AVENUE DU GENERAL LECLERC 87100 LIMOGES

MAÎTRE D'OUVRAGE

France Travail

11 Rue du Puy Ponchet 87100 Limoges

MAÎTRE D'OEUVRE

AME ARCHITECTURE

39, av Pierre 1er de Serbie 75008 Paris FRANCE

Paris

Lyon

Montpellier

Bordeaux

Nancy

Lille

1 SOMMAIRE

1	SOMMAIRE	2
2	PRESCRIPTION PARTICULIERE	4
2.1	CADRE REGLEMENTAIRE ET NORMATIF APPLICABLE AU PROJET	4
2.1.1	NORMES CODE DU TRAVAIL/ERT	4
2.1.2	NORME INCENDIE.....	4
2.1.3	HYGIENE ET SECURITE	5
2.1.4	Règlements et normes.....	5
2.2	PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE MENUISERIES INTERIEURES	5
2.2.1	Fixations	5
2.2.2	Protection des ouvrages.....	6
2.2.3	Serrures	6
2.2.4	Ferme-portes	6
2.2.5	Tolérances et jeux.....	6
2.3	REBOUCHAGE DES RESERVATIONS	6
2.4	PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE CLOISONS VITREES	6
2.5	PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE – AGENCEMENT MOBILIER SUR MESURE – GENERALITES	7
2.5.1	Objet du poste :	7
2.5.2	Champ d'application :	7
2.5.3	Prescriptions techniques générales :	7
2.5.4	Mise en œuvre – Exigences :	7
2.5.5	Tolérances et contrôles :	7
2.5.6	Références normatives et documents contractuels :	7
2.6	PRESTATION A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE	8
2.6.1.1	Les études de conception complètes, avec notamment :	8
2.6.1.2	Le respect des normes constructives françaises et notamment :	8
2.6.2	ASSURANCES	8
3	DESCRIPTION DES OUVRAGES – POSTES ARCHITECTURAUX	9
3.1	GESTION ADMINISTRATIVE & ETUDES PREALABLES	9
3.1.1	Études préalables, EXE	9
3.1.2	DOE.....	9
3.2	'CLOISONS MODULAIRES	9
3.2.1	'Cloison modulaire pleine acoustique (45 dB)	9
3.2.2	Cloison modulaire pleine	10
3.2.3	Cloison modulaire vitrée toute hauteur acoustique (45 dB)	10
3.2.4	Cloison modulaire semi-vitrée acoustique (45 dB).....	11
3.2.5	Cloison modulaire semi-vitrée.....	12
3.2.6	Renfort en cloison pour écrans.....	12
3.2.7	FOURNITURE ET POSE DE POTEAUX TECHNIQUE	12
3.3	OUVRAGE DE MENUISERIES INTÉRIEURES	12
3.3.1	TRAÇAGE ET POSE DES HUISSERIES DANS CLOISON	12
3.3.2	'Porte 93 - stratifiée - Huisserie bois CF.....	12
3.3.3	Porte 93 - stratifiée Huisserie aluminium.....	13
3.3.4	Porte 93 vitrée - Huisserie aluminium	14
3.3.5	'Porte double - stratifiée - Huisserie bois CF.....	14
3.3.6	Porte tiercée - stratifiée - Huisserie bois + OCULUS	15
3.3.7	'Plinthes bois 9 cm	15
3.3.8	FOURNITURE ET POSE DE BUTÉES DE PORTES.....	15
3.3.9	ORGANIGRAMME	16
3.3.10	Fourniture et POSE des gâches électriques symétriques à mouvement radial	16
3.3.11	Fourniture et POSE des VENTOUSES.....	16
3.4	OUVRAGE DE MENUISERIE SUR MESURE	16
3.4.1	Tisannerie simple + 1 étagère	16
3.4.2	Cuisine aménagée R+3	17

3.4.3	Fourniture et pose évier et mitigeurs (raccordement plombier).....	17
3.5	OUVRAGE PSE (PRESTATION SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES)	18
3.5.1	OUVRAGE CLOISON MODULAIRE	18
3.5.1.1	PSE : Plus value pour cloison amovible vitrée toute hauteur bord à bord (42 dB pour les locaux fermés)	18

2.1 CADRE REGLEMENTAIRE ET NORMATIF APPLICABLE AU PROJET

2.1.1 NORMES CODE DU TRAVAIL/ERT

- Les travaux et aménagements prévus dans le cadre du présent projet sont soumis aux dispositions du **Code du travail** relatives à la conception, à la construction, à l'aménagement et à l'utilisation des **Établissements Recevant des Travailleurs (ERT)**.
L'ensemble des prescriptions visent à assurer la **sécurité**, la **santé**, et le **confort des travailleurs** au sein des locaux.
- Les dispositions applicables sont notamment les suivantes :
- **Articles R.4216-1 à R.4216-30** du **Code du travail**, relatifs aux règles de construction, d'aménagement et d'entretien des lieux de travail.
- **Articles R.4222-1 à R.4222-26** : ventilation et assainissement des locaux.
- **Articles R.4223-1 à R.4223-15** : éclairage naturel et artificiel des lieux de travail.
- **Articles R.4224-1 à R.4224-31** : issues, dégagements et accès de secours.
- **Articles R.4225-1 à R.4225-4** : installations électriques et protections associées.
- **Articles R.4226-1 à R.4226-19** : sécurité incendie, moyens d'évacuation et d'alerte.
- **Articles R.4227-1 à R.4227-41** : prévention des incendies et explosion.
- **Articles R.4228-1 à R.4228-29** : hygiène, commodités, vestiaires et locaux de restauration.
- Sont également applicables :
- L'**Arrêté du 19 juillet 2011** fixant les **règles techniques de sécurité et d'accessibilité applicables aux ERT** ne recevant pas de public.
- Les **prescriptions relatives à l'accessibilité des travailleurs handicapés** issues de l'article R.4216-2 du **Code du travail**, garantissant notamment :
 - une largeur de passage utile minimale de 0,83 m pour les portes,
 - des circulations horizontales et verticales adaptées,
 - la conformité des sanitaires, zones de repos et espaces de travail.
- Les dispositions de ces textes s'appliquent à l'ensemble des ouvrages, qu'ils soient neufs, modifiés ou réhabilités, et concernent aussi bien les aménagements architecturaux, les installations techniques que les équipements de sécurité.

Le décret n° 92-332 du 31 mars 1992 relatif à la sécurité et à la santé concernant notamment :

- La température des locaux,
- Les installations sanitaires et de restauration,
- Les règles de sécurité,
- La prévention des incendies et l'évacuation,
- Le dossier de maintenance des lieux de travail.

Les principes généraux de prévention notamment :

- Les obligations de l'employeur - Article L.4121-2 du code du travail,
- La réparation des dégagements - Article R.235-1, R.235-4-3, R.232-12-2, R.232-12-4 du code du travail,
- Les mesures spécifiques des locaux où sont stockées où manipulées des matières inflammables – Décret n° 2002-1553 du 24 décembre 2002,
- Les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie fixée par les articles R.232-12-17 à R.232-12-22.

2.1.2 NORME INCENDIE

Le bâtiment respectera toutes les normes incendie suivant :

- Le classement et l'usage du bâtiment,
- L'implantation vis-à-vis des tiers,
- Le classement au feu des matériaux,
- La stabilité au feu des structures,
- Les moyens d'alarme réglementaires et agréés,

- Les moyens de lutte contre l'incendie (plan, extincteurs, ...)

2.1.3 HYGIENE ET SECURITE

Le bâtiment respectera toutes les dispositions particulières relatives à l'hygiène et la sécurité :

- Le code de l'Environnement I.C.P.E. (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), Livre V, Titre IV.

La conception des bâtiments suivra les recommandations suivantes :

- « Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité », publié en 2006 par l'INRS - Institut National de Recherche et de Sécurité.

2.1.4 REGLEMENTS ET NORMES

Les provenances, les qualités, les caractéristiques, les types, les dimensions et les poids, les procédés de fabrication, les modalités d'essai, de marquage, de contrôle et de réception des matériaux et des produits préfabriqués doivent être conformes aux normes homologuées ou réglementations en vigueur au moment de la signature du marché.

L'entrepreneur est réputé connaître ces normes et exécuter les travaux dans les règles de l'art. En cas d'absence de normes, d'annulation de celle-ci ou de dérogations justifiées, notamment par des progrès techniques, les propositions de l'entreprise sont soumises à l'agrément du Maître d'Œuvre. L'entrepreneur doit, notamment, respecter les documents suivants : Normes Françaises AFNOR Documents Techniques Unifiés et en particulier :

Outre les prescriptions techniques particulières contenues dans le CCFT, les ouvrages à exécuter seront conformes à la réglementation en vigueur et notamment aux documents généraux suivants Documents Techniques Unifiés (D.T.U.)

- D.T.U. 25.232 Plafonds suspendus plaques de plâtre à enduire. Plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues.

- D.T.U. 25.41 Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées).

- D.T.U. 58.1 Travaux de mise en œuvre - Plafonds suspendus.

- NF DTU 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre.

- DTU 25.231 : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite

- DTU 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit plâtre -

Exécution des cloisons en carreaux de plâtre

- NF DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de plâtre

- DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches - Plaques de parement en plâtre isolant

- DTU 26.1 : Travaux d'enduits de mortiers

- DTU 27.2 : Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux

- NF DTU 58.2 : Plafonds tendus

- les Normes Françaises homologuées (NF) applicables aux travaux de ce corps d'état :

- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

- les Cahiers des Clauses Spéciales assortis aux DTU ;

- les règles de sécurité éditée par le Ministère du Travail et en particulier le décret du 31 mars 1992 relatif aux dispositions concernant la sécurité et la santé que doivent observer les Maîtres d'ouvrages lors de la construction de lieux de travail ;

- le Code du travail ;

- d'une façon générale, l'ensemble des textes réglementaires, administratifs et normatifs applicables à l'opération tant en ce qui concerne la nature des travaux à réaliser que le type d'établissement concerné et que la nature du marché de travaux passé.

2.2 PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE MENUISERIES INTERIEURES

2.2.1 FIXATIONS

Tous les éléments de fixation, tels que vis, rivets, agrafes, rondelles sont prévus en matériaux inoxydables.

Paumelles de grilles en acier étiré à souder. Bagues en laiton.

2.2.2 PROTECTION DES OUVRAGES

Tous les ouvrages du présent lot reçoivent une protection temporaire en vue du stockage, du transport, et de la pose. Cette protection peut être assurée par bandes adhésives ou vernis préalable.

2.2.3 SERRURES

Les serrures seront à mortaiser ou en applique, pêne 1/2 tour en matériaux dont la température de fusion est supérieure à 900° C, compatibles avec l'utilisation d'un ferme-porte.

Organigramme : Néant cylindre s'ouvrant pour l'ensemble des portes.

2.2.4 FERME-PORTES

Les fermes-portes à freins hydrauliques seront, à vitesse de fermeture réglable, aptes à équiper des portes extérieures ou intérieures, lourdes et/ou coupe-feu.

Les portes concernées servant au désenfumage, des fermes-portes avec blocage à 90° sont à prévoir (précisé également sur les plans).

2.2.5 TOLERANCES ET JEUX

Applicables à toutes les menuiseries et ne devront pas être dépassées. Le jeu à la partie supérieure des portes sera égal à 1 mm au maximum.

2.3 REBOUCHAGE DES RESERVATIONS

L'entreprise du présent lot devra le rebouchage de toutes les réservations, tant horizontales que verticales (PTT, TV et ÉLECTRICITÉ) dans parois.

Le degré coupe-feu devra être reconstitué suivant le classement approprié et justifié par PV.

Le rebouchage sera assuré soit :

Par un plâtre de type ignifugé.

Soit au mortier et finition et plâtre suivant l'épaisseur de rebouchage.

Soit avec différentes plaques Type BA 10, 13, 25... correspondant au degré coupe-feu préconisé par le maître d'œuvre.

Cet ensemble devra respecter la planimétrie ou la continuité des supports.

Soit par mousse ignifugée.

Soit par flocage.

Et suivant les préconisations du contrôleur technique.

Ces rebouchages seront particulièrement soignés et comprendront également, un traitement étanche sur les fourreaux.

2.4 PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE CLOISONS VITRÉES

Généralités

Les cloisons intérieures modulaires (RAL au choix du Maître d'ouvrage). La mise en œuvre se fait sur sol fini, jusqu'en sous face de faux plafonds.

Toutes les pièces de raccord sur les murs et les châssis existants sont dus par l'entreprise

Ossatures

Les cloisons vitrées seront traitées en profilés alu, pouvant recevoir un double vitrage.

Les montants et les traverses principales, intermédiaires ou de liaisonnement entre châssis du même type seront constitués par des encadrement bois.

Habillage au pourtour de la cloison par profilés clipsés.

Vitrages

Les épaisseurs de verre ou de glace seront conformes aux prescriptions des normes en vigueur.

Sauf spécifications contraires du présent devis, le vitrage aura les caractéristiques minimales imposées par les normes et règlement de sécurité. Les vitrages de type STADIP ou équivalent auront les épaisseurs minimales recommandées par le fabricant pour la surface considérée, mais seront conforme aux DTU en vigueur.

La vitrerie sera prévue sous pare closes clipsées ou vissés sur profilés "NEOPRENE" tubulaires.

2.5 PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE – AGENCEMENT MOBILIER SUR MESURE – GENERALITES

2.5.1 OBJET DU POSTE :

Le présent article définit les **règles générales de conception, de fabrication et de mise en œuvre** applicables à l'ensemble des éléments d'agencement réalisés **sur mesure**, dans le cadre du présent lot.

2.5.2 CHAMP D'APPLICATION :

Sont concernés tous les éléments de mobilier fixes ou semi-fixes réalisés spécifiquement pour le projet, notamment :

- Banques d'accueil, rangements intégrés, placards, habillages muraux, niches, assises, meubles techniques, étagères, meubles sous vasque, etc.

2.5.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES :

- Les ouvrages doivent être **conçus, fabriqués et posés sur mesure** en parfaite cohérence avec les plans d'exécution fournis par la Maîtrise d'œuvre.
- Les assemblages, finitions et matériaux utilisés doivent garantir une **qualité esthétique élevée**, une **résistance à l'usage intensif** et une **durabilité conforme aux exigences du lieu d'implantation**.
- Les **dimensions exactes** des ouvrages devront être **prises sur site** par l'entreprise après passage des réseaux, cloisons et finitions.

2.5.4 MISE EN ŒUVRE – EXIGENCES :

- La pose devra être **parfaitement soignée**, calée, alignée, avec fixation invisible lorsque cela est exigé.
- Tous les chants visibles doivent être **plaqués ou protégés**, sans arête vive.
- Les assemblages mécaniques (tourillons, lamellos, ferrures) devront permettre un **montage/démontage sans dégradation**.
- Les meubles comportant des équipements intégrés (électricité, plomberie, ventilation) doivent être **prêts à raccorder**, avec accès technique prévu (trappes, démontabilité partielle).

2.5.5 TOLERANCES ET CONTROLES :

- Les jeux de pose devront être réguliers et maîtrisés : **±1 mm en alignement, ±2 mm en aplomb**,
- Aucun éclat, fissure, coulure de colle, défaut de teinte ou d'usinage ne sera toléré,
- L'entreprise devra présenter **des échantillons de matériaux** (stratifiés, bois, laques, poignées...) pour validation avant fabrication.

2.5.6 REFERENCES NORMATIVES ET DOCUMENTS CONTRACTUELS :

- Normes DTU 36.1, DTU 60.1 (en cas d'intégration sanitaire), règles professionnelles de l'agencement, ,
- Respect du CCFT, des plans, et des prescriptions esthétiques de la Maîtrise d'œuvre.

2.6 PRESTATION A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE

Il est prévu la prise en charge complète du projet par l'Entreprise, depuis la conception accompagnant son offre jusqu'à la réception définitive des ouvrages.

Au titre du marché, l'Entreprise devra :

2.6.1.1 Les études de conception complètes, avec notamment :

- Les plans d'architecture aménagements intérieurs du bâtiment,
- Les plans d'exécution (EXE) avec les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques,
- Les implantations et réservations des arrivées des fluides – électricité, eau, assainissement,
- L'Entreprise devra tenir compte de toutes les préconisations émises par le contrôleur technique mandaté pour la conformité réglementaire, en amont du lancement en fabrication des équipements.

2.6.1.2 Le respect des normes constructives françaises et notamment :

- ERT (Établissement Recevant des Travailleurs) suivant le Code du Travail R 235-4 et l'arrêté du 5 août 1992,
- RT 2012 (à charge bailleur)
- Acoustique,
- Incendie,
- Handicapé,
- Hygiène et sécurité

2.6.2 ASSURANCES

L'entreprise titulaire du marché aura l'obligation de remettre à la Maitrise d'Ouvrage ses attestations d'assurances dans les conditions fixées à l'article 10 du contrat.

Dans le cas où l'entreprise titulaire du marché déléguerait une partie de ses ouvrages à une autre entreprise, en sous-traitance, elle aura l'obligation de communiquer sa demande de sous-traitances (documents insérés au DCE) à France Travail selon les dispositions de l'article 12.2 du contrat, ainsi que son attestation d'assurance.

3.1 GESTION ADMINISTRATIVE & ETUDES PREALABLES

3.1.1 ÉTUDES PREALABLES, EXE

L'entreprise générale a une mission EXE et transmettra tous les documents relatifs à cette mission.

3.1.2 DOE

La fourniture du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) fait partie des prestations dues au titre du présent marché.
Ce dossier doit comprendre (liste non exhaustive) :

- Les plans correspondant à l'exécution tels que construit,
- Les caractéristiques exactes des matériaux et matériels mis en œuvre,
- Tous les Procès-Verbaux (PV) requis garantissant les qualités des matériaux et matériels,
- Les fiches relatives aux essais effectués in situ (document C.O.P.R.E.C),
- Le dossier comprendra l'ensemble des documents en PDF, et exécutables (.dwg. xls. Word...).

Ce dossier sera remis par l'Entreprise 30 jours après la réception des travaux, sous format suivant :

- Deux exemplaires papiers,
- Deux clés USB,
- Version dématérialisée (envoi Wetransfer ou équivalent)

Ce dossier sera également communiqué au coordonnateur SPS – Sécurité et de Protection de la Santé - pour finalisation du DIUO – **Dossier d'Intervention Ulérieur** sur l'**Ouvrage**.

3.2 'CLOISONS MODULAIRES

HSP à prévoir PM 2.50 m

Le présent article définit les **prescriptions générales** applicables à la **fourniture et à la mise en œuvre de cloisons modulaires**, modulaires, démontables et reconfigurables, dans le cadre d'un aménagement intérieur de type bureaux, locaux techniques, espaces de travail ou de réunion.

Le présent lot doit le retrait de la protection de sol au droit de ses cloisons avant la pose de celles-ci.

Définition de la prestation :

Les cloisons à poser seront de type modulaires, composées de panneaux pleins, vitrés ou semi-vitrés, posés sur ossature aluminium, avec profils de finition, couvre-joints, huisseries et intégration éventuelle de blocs-portes.

Les ouvrages devront permettre :

- Une **modularité** dans le temps (montage/démontage sans détérioration),
- Une **finition soignée**, esthétique et adaptée à l'environnement de travail,
- Une **performance acoustique** adaptée aux usages (selon configuration : $R_w \geq 35$ à 45 dB),
- L'**intégration d'équipements** : interrupteurs, prises, câblages courant fort/faible, grilles de ventilation...

3.2.1 'CLOISON MODULAIRE PLEINE ACOUSTIQUE (45 DB)

 Cloison modulaire pleine acoustique(45 dB)

Le présent article définit les prescriptions relatives à la fourniture et à la mise en œuvre de **cloisons modulaires pleines**, destinées aux locaux fermés, avec performance acoustique garantie.

Caractéristiques techniques

- **Type** : cloison modulaire pleine démontable.
- **Épaisseur** : 80 à 100 mm (selon système retenu).

- **Structure** : ossature aluminium laquée (coloris à définir par la maîtrise d'ouvrage).
- **Parements** : plâtre revêtu PVC.
- **Isolation acoustique** : remplissage par laine minérale ou matériau équivalent.
- **Performance exigée** : $R_w \geq 45 \text{ dB}$ (conformément à PV d'essai du fabricant).
- **Finitions** : joints creux ou couvre-joints, plinthes intégrées, coloris selon choix architectural.

Mise en œuvre

- Pose et assemblage selon prescriptions du fabricant.
- Fixations en tête, pied et abouts assurant la stabilité et l'étanchéité acoustique.
- Traitement spécifique des points singuliers (jonctions, angles, liaisons avec menuiseries).
- Mise en place de bandes résilientes en périphérie pour continuité acoustique.
- Les impostes au-dessus des portes seront réalisées dito le reste de la cloison.

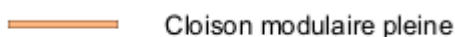
Réception

- Vérification de la stabilité et de la qualité des finitions.
- Contrôle de la continuité acoustique (bandes, joints).
- Remise des **PV acoustiques** du système attestant des performances $\geq 45 \text{ dB}$.

- Produit de type **masse lourde viscoélastique** sous forme de rouleaux ou membranes à coller,
 - Masse surfacique : entre **4 et 8 kg/m²**,
 - Épaisseur : 2 à 5 mm selon performance souhaitée,
 - Produit souple, non fibreux, adhésif ou à coller, avec classement feu **B-s2, d0** minimum,
 - Compatible avec les structures de cloisons modulaires.

Localisation : Au droit de toutes les cloisons pleines demandant un renfort acoustique.

3.2.2 CLOISON MODULAIRE PLEINE



Cloison modulaire pleine

Caractéristiques techniques

- **Type** : cloison modulaire pleine, démontable et reconfigurable.
- **Épaisseur** : 80 à 100 mm selon système retenu.
- **Structure** : ossature aluminium laqué (coloris au choix du maître d'ouvrage).
- **Parements** : plâtre revêtu PVC.
- **Remplissage** : laine minérale ou équivalent pour isolation acoustique.
- **Finitions** : couvre-joints ou joints creux, plinthes intégrées, raccords soignés.

Mise en œuvre

- Assemblage et fixation conformes aux prescriptions du fabricant.
- Pose stable et rigide avec fixations en pied, tête et abouts.
- Traitement des jonctions, angles et liaisons avec menuiseries pour continuité acoustique et esthétique.
- Mise en place de bandes résilientes en périphérie.

Réception

- Vérification de la stabilité et de la qualité des finitions.
- Contrôle des performances acoustiques (sur justificatifs fabricant).
- Remise des fiches techniques et PV d'essais acoustiques du système retenu.

Les impostes au-dessus des portes seront réalisées dito le reste de la cloison.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.2.3 CLOISON MODULAIRE VITRÉE TOUTE HAUTEUR ACOUSTIQUE (45 dB)



Cloison modulaire vitrée toute hauteur acoustique (45 dB)

Les spécifications de ces cloisons sont les suivantes :

- Pour les salles de réunion et bulles de réunion, les cloisons seront équipées de double vitrage toute hauteur, en verre feuilleté de type STADIP 44/2 ;

• Les séparations entre espace et circulation seront traitées en cloisons vitrées. Les éléments vitrés seront composés de doubles vitrages et de type STADIP 44/2.

L'épaisseur des vitrages (et leur différence d'épaisseur éventuelle) sera dans tous les cas choisie afin d'éviter les phénomènes de transmission par résonance.

Toutes les cloisons vitrées seront agrémentées de vitrophanie (à charge lot 04 peinture, nettoyage, vitrophanie).

Vitrages :

Les épaisseurs de verre ou de glace seront conformes aux prescriptions des normes en vigueur.

Les vitrages de type STADIP auront les épaisseurs minimales recommandées par le fabricant pour la surface considérée, mais seront conformes aux DTU en vigueur. La vitrerie sera prévue sous pare closes clipsées ou vissées sur profilés "NEOPRENE".

La pose des cloisons se fait après revêtements de sols et jusqu'en sous face de faux plafonds.

Y compris réservation pour passage des réseaux et corps d'états secondaires.

Pour les locaux fermés, les impostes au-dessus des portes seront réalisées d'itô cloisons pleines acoustiques.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.2.4 CLOISON MODULAIRE SEMI-VITRÉE ACOUSTIQUE (45 DB)

Cloison modulaire semi-vitrée acoustique(45 dB)

Le présent article concerne la **fourniture et la pose d'une cloison modulaire semi-vitrée**, destinée à la séparation de locaux fermés, assurant un **affaiblissement acoustique minimal de 45 dB**.

La cloison sera constituée :

- d'une **ossature aluminium**, teinte au choix de la maîtrise d'œuvre,
- de **modules pleins** (Parements : plâtre revêtu PVC) **et semi-vitrés**, intégrant des **éléments vitrés maintenus par pare-closes démontables**,
- de vitrages feuilletés acoustiques, adaptés à la performance exigée.
- Hauteur allège : 80cm

Les cloisons devront garantir :

- une **performance acoustique certifiée ≥ 45 dB**, essais à l'appui,
- une parfaite **stabilité mécanique**,
- une **continuité acoustique** en périphérie (joints, couvre-joints, interfaces sol/plafond/murs),
- une **compatibilité avec les contraintes du site** (faux plafonds, réseaux, sols existants).

La prestation comprend :

- les études d'implantation et d'exécution,
- la fourniture de l'ensemble des éléments constitutifs (ossatures, vitrages, pare-closes, joints),
- la pose, les réglages et finitions,
- l'intégration des éventuels éléments techniques (passage de câbles, réservations, portes si prévues au marché).

Les ouvrages seront réalisés conformément :

- aux règles de l'art,
- aux normes en vigueur,
- aux prescriptions acoustiques définies au marché.

Les cloisons devront être livrées **prêtes à l'usage**, sans désaffleurement, défaut d'alignement ou dégradation des ouvrages existants.

Pour les locaux fermés, les impostes au-dessus des portes seront réalisées d'itô cloisons pleines acoustiques..

- Produit de type **masse lourde viscoélastique** sous forme de rouleaux ou membranes à coller,
 - Masse surfacique : entre **4 et 8 kg/m²**,
 - Épaisseur : 2 à 5 mm selon performance souhaitée,
 - Produit souple, non fibreux, adhésif ou à coller, avec classement feu **B-s2, d0** minimum,
 - Compatible avec les structures de cloisons modulaires.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.2.5 CLOISON MODULAIRE SEMI-VITREE



Dito 3.2.4, sans performance acoustique attendue.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.2.6 RENFORT EN CLOISON POUR ECRANS



Fourniture et pose de tous renforts de cloisons nécessaires à la fixation des divers appareils écrans et autres accessoires.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.2.7 FOURNITURE ET POSE DE POTEAUX TECHNIQUE



Fourniture et pose de poteaux au droit des portes et de certains postes de travail au droit de cloisons vitrées, afin d'y intégrer le nécessaire du lot 05 électricité, plomberie (interrupteurs, postes de travail etc). Ce poteau sera de couleur et finition dito ossatures cloisons modulaires, de dimension de 20cm de large environ et toute hauteur.

Localisation : selon le carnet graphique et suivant besoin.

3.3 OUVRAGE DE MENUISERIES INTÉRIEURES

Un tableau de nomenclature des portes est joint au présent dossier, listant l'ensemble des équipements à prévoir par porte.

L'ensemble des performances acoustiques attendues pour les différentes portes est explicité dans le tableau de nomenclatures, ainsi que dans le rapport acoustique joint en annexe.

3.3.1 TRACAGE ET POSE DES HUISSERIES DANS CLOISON

Le tracage et la pose des huisseries est à la charge du présent lot.

La pose concerne tous les cadres : portes

L'entreprise du présent lot est responsable du réglage des cadres.

Les barres d'écartement des cadres sont à maintenir en place jusqu'à l'entrée des CET.

Fixation des pieds de cadres obligatoires par feuillard spité.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.2 'PORTE 93 - STRATIFIEE - HUISSERIE BOIS CF



Porte simple CF - stratifiée (cloison placo)

Le présent poste comprend la **fourniture et la pose d'un bloc-porte intérieur de largeur nominale 93 cm**, à parement **stratifié**, monté sur **huisserie bois**, présentant des **performances coupe-feu conformes à la réglementation en vigueur**.

Le bloc-porte devra répondre aux prescriptions suivantes :

- **Classement au feu** : porte et huisserie certifiées **coupe-feu EI 30** selon les exigences réglementaires applicables aux locaux concernés, avec procès-verbal de classement feu en cours de validité,
- **Vantail** : âme pleine , revêtement stratifié chêne clair à fil vertical,
- **Huisserie** : bois massif ou bois technique compatible coupe-feu, adaptée à l'épaisseur de la cloison,
- **Finition parements** : revêtement stratifié chêne clair à fil vertical,
- **Quincaillerie** : conforme au classement feu (paumelles, serrure, ferme-porte si requis), fournie et posée,
- **Jeux et tolérances** : respect des prescriptions du fabricant et du procès-verbal coupe-feu.

La pose devra être réalisée conformément :

- aux **DTU et normes en vigueur**,
- aux prescriptions du fabricant,
- aux exigences liées au classement coupe-feu, notamment en matière de calfeutrement périphérique et de continuité de la protection incendie.

La prestation comprend l'ensemble des sujétions nécessaires à une mise en œuvre complète et conforme, incluant les réglages, finitions, protections provisoires et essais de bon fonctionnement.

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des contraintes réglementaires et les avoir intégrées dans son offre, **sans possibilité de réclamation ou de plus-value ultérieure**.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.3 PORTE 93 - STRATIFIEE HUISSERIE ALUMINIUM



Porte simple - stratifiée (cloison aluminium)

L'huisserie sera en **aluminium**, adaptée à l'épaisseur de la cloison support, posée d'aplomb et de niveau, avec couvre-joints ou profils de finition si nécessaire.

Fourniture et pose d'un Bloc porte comprenant :

- **Portes pleine**

Compris, cadre périphérique métallique.

- bâti métallique, avec pattes de scellement pour cloison modulaire.
- paumelles en laiton chromées lames à bouts carrés

Caractéristiques techniques :

- **Type de porte** : porte pleine battante simple vantail,
- **Largeur** : 93 cm, passage libre 90cm
- **Hauteur standard** : 2040 mm,
- **Finition parements** : revêtement stratifié chêne clair à fil vertical,
- **Structure** : huisserie aluminium laqué (même finition que la cloison),
- **Poignée** : béquille inox
- **Plinthe acoustique** automatique intégrée

Performances :

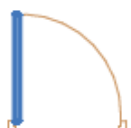
- **Affaiblissement acoustique**: selon tableau nomenclature et rapport acoustique,
- Étanchéité latérale assurée par joints acoustiques périphériques,
- Alignement parfait avec les modules de cloison et les couvre-joints.

Mise en œuvre :

- Intégration soignée dans le système de cloison modulaire (parecloses, profils latéraux et traverse haute),
- Réglages de l'aplomb, du jeu de fonctionnement et de l'ouverture,

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.4 PORTE 93 VITRÉE - HUISSERIE ALUMINIUM



Porte 93 vitrée

Fourniture et pose d'un Bloc porte comprenant :

- **Portes vitrées type CLARIT** ou équivalent

Compris, cadre périphérique métallique.

- bâti métallique, avec pattes de scellement pour cloison modulaire.

- paumelles en laiton chromées lames à bouts carrés

Caractéristiques techniques :

- **Type de porte** : porte vitrée battante simple vantail,
- **Largeur** : 93 cm, passage libre 90cm
- **Hauteur standard** : 2040 mm,
- **Vitrage** : vitrage clair feuilleté acoustique (33.2 silence minimum),
- **Structure** : huisserie aluminium laqué (même finition que la cloison),
- **Poignée** : béquille inox
- **Plinthe acoustique** automatique intégrée

Performances :

- **Affaiblissement acoustique**: selon tableau nomenclature et rapport acoustique,
- Étanchéité latérale assurée par joints acoustiques périphériques,
- Alignement parfait avec les modules de cloison et les couvre-joints.

Mise en œuvre :

- Intégration soignée dans le système de cloison modulaire (parecloses, profils latéraux et traverse haute),
- Réglages de l'aplomb, du jeu de fonctionnement et de l'ouverture,

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.5 'PORTE DOUBLE - STRATIFIÉE - HUISSERIE BOIS CF



Porte double CF - stratifiée (cloison placo)

Le présent article comprend la **fourniture et la pose d'une porte double stratifiée**, montée sur **huisserie bois coupe-feu**, destinée aux locaux concernés.

La porte sera composée de **deux vantaux** à parement stratifié chêne clair à fil vertical.

L'ensemble devra présenter un **degré coupe-feu conforme à la réglementation en vigueur** et aux exigences du projet (EI 30), attesté par procès-verbal d'essais en cours de validité.

La prestation comprend notamment :

- la fourniture des **vantaux stratifiés coupe-feu**,
- la **huisserie bois coupe-feu** adaptée à l'épaisseur des cloisons,
- les **quincailleries réglementaires** : paumelles, serrure, béquilles inox, ferme-porte si requis,
- les **joints intumescents** et dispositifs assurant la continuité du degré coupe-feu,
- les **ouvrages de fixation, calfeutrement et réglages** nécessaires à une parfaite mise en œuvre.
- **Finition parements** : revêtement stratifié chêne clair à fil vertical.

La pose sera réalisée conformément :

- aux **DTU et normes en vigueur**,
- aux prescriptions du fabricant,
- aux règles de l'art et aux exigences de sécurité incendie.

Les jeux, aplombs, niveaux et fonctionnement des ouvrants devront être parfaitement maîtrisés.

Les ouvrages seront livrés **réglés, propres et immédiatement fonctionnels**.

L'ensemble des sujétions nécessaires à la bonne exécution des travaux est réputé compris dans le présent poste, **sans possibilité de réclamation ou de plus-value ultérieure**.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.6 PORTE TIERCEE - STRATIFIEE - HUISSERIE BOIS + OCULUS



Porte tiercée - stratifiée (cloison placo)

Oculus rectangulaire 1200*400mm dans vantail principal.

Caractéristiques techniques :

- **Type de porte** : bloc-porte **tiercé** (1 vantail principal + 1 vantail semi-fixe),
- **Dimensions** : passage utile 140 à 160 cm (selon nomenclature porte fournie en annexe),
- **Hauteur standard** : 2040 mm,
- **Structure** : âme pleine (aggloméré haute densité ou équivalent),
- **Finition parements** : revêtement stratifié chêne clair à fil vertical,
- **Chants** : assortis ou ABS, protection anti-chocs,
- **Cadre** : huisserie bois,
- **Affaiblissement acoustique**: selon tableau nomenclature et rapport acoustique,
- **Poignée** : béquille inox
- **Plinthe acoustique** automatique intégrée

Performances :

- **Affaiblissement acoustique**: selon tableau nomenclature et rapport acoustique,
- Étanchéité latérale assurée par joints acoustiques périphériques,

Mise en œuvre :

- Réglage précis des vantaux pour un bon alignement,
- Pose sur support fini (sol, cloison sèche),
- Fixation, calage et scellement selon préconisations fabricant,
- Vérification des jeux, ferrage, fermeture et étanchéité périphérique.

Normes et conformités :

- **Réaction au feu** : parements classés **B-s2, d0** minimum,
- **Qualité de l'air intérieur** : émission **COV A+**,
- **Accessibilité** : vantail principal ≥ 90 cm.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.7 'PLINTHES BOIS 9 CM

Fourniture et pose de plinthes en médium MDF 18mm épaisseur, à peindre ou à vernir avec rainures au dos, de 9cm de hauteur, compris coupes d'onglets dans tous les angles, fixation par colle et vis, pour planéité et tenue parfaite. Parements prêts à recevoir la finition du lot 04 peinture, nettoyage, vitrophanie.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.8 FOURNITURE ET POSE DE BUTÉES DE PORTES

- **Type** : butée de sol,
- **Matériau** : inox avec embout amortisseur souple,

- **Fixation** : mécanique (chevilles métalliques ou vis à expansion selon nature du support),
- **Dimensions** : adaptées aux portes standard ou techniques ($\varnothing$ 30 à 50 mm selon usage),
- **Hauteur** : selon modèle, de 30 à 75 mm (en cas de seuil haut ou de pente).

Les butées de sol sont à prévoir pour l'ensemble de portes prévues au présent lot.

3.3.9 ORGANIGRAMME

Prescriptions

- Tous les cylindres fournis devront être individuels,
- 1 pass général : en 10 exemplaires
- 1 pass partiel : 10 exemplaires
- Cylindres conformes aux normes en vigueur (NF EN 1303), de sécurité courante, finition nickelée.
- Fourniture :
 - 3 clés minimum par cylindre,
 - carte de propriété si requis par le fabricant.

3.3.10 FOURNITURE ET POSE DES GACHES ELECTRIQUES SYMETRIQUES A MOUVEMENT RADIAL

Sans Objet – A charge Equans (lot sureté géré par MOA)

3.3.11 FOURNITURE ET POSE DES VENTOUSES

Sans Objet – A charge Equans (lot sureté géré par MOA)

3.4 OUVRAGE DE MENUISERIE SUR MESURE

Le présent article comprend la **fourniture, la fabrication et la pose de mobilier sur mesure en agencement bois**, réalisé en atelier et installé sur site, conformément aux **plans d'architecte** et aux prescriptions techniques.

Caractéristiques générales :

- Mobilier réalisé **sur mesure**, selon **plans de détail fournis**,
- Ensemble comprenant : éléments de structure, plans horizontaux, joues, fonds, façades, portes, étagères, niches, etc.,
- Mobilier destiné à un usage en intérieur, tertiaire, soumis à usage intensif.
- Du mobilier de qualité supérieur est attendu.
- Les coloris stratifiés seront validés en EXE sur choix MOE/MOA sur gamme EGGER ou équivalent.

3.4.1 TISANNERIE SIMPLE + 1 ETAGERE

Le présent article comprend la **conception, la fabrication en atelier, la livraison et la pose** sur site d'un mobilier sur mesure de type « tisanerie », destiné à l'aménagement d'un espace de pause ou kitchenette légère.

Suivant **plans de détail fournis par la maîtrise d'œuvre** dans le carnet graphique.

Matériaux et finitions :

- Fabrication en **atelier d'agencement**, assemblage invisible, finitions soignées.
- **Structure et façades** : MDF hydrofuge (CTBX ou équivalent) ép. 19 mm,
- **Revêtement** : stratifié HPL décor bois ou uni (type **Egger, Polyrey, Formica** ou équivalent),
- **Chants** : ABS 2 mm assortis au décor,
- **Ferrures** : charnières invisibles à fermeture amortie,
- **Fixations** : invisible ou sécurisée sur rails métalliques/montants bois,
- **Poignées** : système push-to-open (sans poignée apparente),
- Bandeaux LED intégré sous étagère (coordination avec lot 05 électricité, plomberie)

Localisation : selon le carnet graphique.

3.4.2 CUISINE AMENAGEE R+3

- Cuisine composée d'**éléments bas, hauts et colonnes**, plan de travail, plinthe, joues de finition,
- Conception conforme aux contraintes d'usage collectif occasionnel (résistance à l'humidité, nettoyage, ergonomie)

Composition de base à prévoir :

• **Éléments bas :**

- Caissons mélaminés + étagère (excepté sous éviers),
- Portes en stratifié (coloris à définir),
- Plan de travail stratifié HPL, ép. 38 mm, décor à définir,
- Plinthe assortie,

• **Éléments hauts :**

- Fermé, hauteur 70 à 90 cm,
- Divisé en deux : partie haute façade fixe, partie basse ouvrante avec charnière haute + système de blocage

• **Colonnes :**

- Divisée en 3 :
 - Partie basse dito caissons bas
 - 2 casiers vides pour pose libre micro-onde (intérieur casiers stratifiés dito façades)
 - Partie haute fixe

• **Crédence :**

- Stratifiée, toute hauteur entre plan de travail et caissons hauts,
- Compris réservations pour prises,

• **Appareils électroménagers prévu** (à charge France Travail) :

- casiers vides pour micro-ondes à poser,
- 2 frigo en pose libre de part et d'autre,

Matériaux et finitions :

- **Structure** : panneaux agglomérés mélaminés 16/19 mm,
- **Revêtements** : stratifié HPL sur façades, chants ABS assortis 2 mm,
- **Quincaillerie** : charnières invisibles à fermeture amortie, poignées inox en L,
- **Coloris** : à définir selon nuancier fournisseur type EGGER ou équivalent

Mise en œuvre :

- **Prise de cotes sur site obligatoire avant fabrication**,
- Pose soignée, fixations au mur et au sol,
- Réservation évier dans plan de travail (raccordement à charge du lot 5)
- Étanchéité du plan de travail autour de l'évier,
- Nettoyage complet en fin de chantier.

Prescriptions techniques :

- Matériaux résistants à l'humidité et aux chocs,
- Classement feu B-s2, d0 pour les surfaces visibles,
- Mobilier **certifié PEFC/FSC**,
- Emissions COV : **classe A+**.

Il est attendu une finition très soignée. Les meubles devront être de qualité supérieure.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.4.3 FOURNITURE ET POSE EVIER ET MITIGEURS (RACCORDEMENT PLOMBIER)

Le présent article concerne la **fourniture et la pose d'un ensemble évier + mitigeur**, y compris toutes prestations de mise en œuvre, ajustement et finitions.

Les **raccordements hydrauliques et évacuations** seront réalisés par le **lot 5 Electricité, Plomberie**, en coordination avec le présent lot.

Description des travaux :

- **Fourniture et pose d'un évier** en résine de synthèse, simple bac avec égouttoir intégré, dimensions approximatives **70 × 50 cm** (à confirmer en EXE selon les localisations), compris :
 - percement du plan de travail,
 - mise en place du joint périphérique d'étanchéité,
 - fixation et stabilisation de l'évier,
 - installation de la bonde et du siphon (fourni avec l'évier).
- **Fourniture et pose d'un mitigeur** col de cygne orientable, finition chrome ou blanc, conforme à la norme **NF EN 817**, avec :
 - cartouche céramique,
 - limiteur de débit intégré,
 - flexibles d'alimentation avec raccords normalisés.
- **Préparation des attentes pour raccordement** par le lot 5 Electricité, Plomberie:
 - réservation des passages pour alimentation EF/EC et évacuation,
 - fixation des appareils à hauteur réglementaire,
 - vérification de l'étanchéité du dispositif avant remise au plombier.
- **Finitions et nettoyage** :
 - reprise des joints périphériques au silicone sanitaire,
 - nettoyage complet après pose,
 - protection de l'appareil jusqu'à réception.

Caractéristiques techniques minimales :

- Évier : résistance aux chocs et produits d'entretien.
- Mitigeur : classe d'écoulement B ou C, conforme aux normes ACS, avec butée de température 38°C.
- Installation conforme aux **DTU 60.1** et **60.11** (alimentation et évacuation).

Coordination :

- Le présent lot assure **la fourniture et la pose mécanique** de l'ensemble.
- Le **lot 5 Electricité, Plomberie** effectue les **raccordements EF, EC et évacuation**, ainsi que les essais et la mise en service.
- Les deux entreprises devront se coordonner avant exécution pour définir les réservations nécessaires.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.5 OUVRAGE PSE (PRESTATION SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES)

Les présentes prescriptions s'appliquent à l'ensemble des **prestations supplémentaires éventuelles (PSE)** susceptibles d'être intégrées à la notification du marché sur décision du maître d'ouvrage, après analyse des offres et en fonction des besoins identifiés au cours du projet.

Les PSE doivent obligatoirement être chiffrées, sous peine d'irrégularité de l'offre conformément au règlement de consultation.

3.5.1 OUVRAGE CLOISON MODULAIRE

3.5.1.1 PSE : Plus value pour cloison amovible vitrée toute hauteur bord à bord (42 dB pour les locaux fermés)

Il est attendu pour ce poste le chiffrage en plus value pour cloison vitrée bord à bord par rapport à la version à pareclose.

Caractéristiques techniques générales :

- **Type de cloison** : modulaire démontable, vitrée toute hauteur, **vitrages bord à bord** sans montant intermédiaire apparent,
- **Performance acoustique** : affaiblissement maximum possible attendu pour cloison de ce type
- **Classement au feu** : M1 minimum (ou B-s2, d0),
- **Hauteur** : selon plafond fini (H = 2,60 à 3,00 m selon locaux),
- **Largeur des modules** : standard 900 à 1200 mm (adaptation possible sur site).

Composition du système :

- **Structure** : ossature aluminium laquée (teinte à définir), profilés verticaux et rails haut/bas,
- **Vitrages** :
 - Double vitrage feuilleté ou trempé clair 55.2,
 - Bords polis, assemblage par joints silicone transparent ou profilés discrets,
- **Joints** : acoustiques et antivibratiles au droit des jonctions (sol, plafond, murs),

Localisation : uniquement pour la cloison modulaire vitrée de la salle réfectoire R+3